

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021 À 18:30**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Annie LALLEMAND, Marie-Laure RIVALS

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Marie-Hélène BUCHON

Étai(en)t absent(s) :

François MORELLE Représentant l'association AEI

Secrétaire de séance : Jérôme ROBERT

**OBJET : ADMINISTRATION DU CCAS – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020
DU BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » – ADOPTION.**

Rapporteur : Théo PEREZ

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est appelé, chaque année, à voter le compte administratif (CA), dans lequel est retracé l'ensemble des opérations comptables afférentes à l'exercice précédent.

Avant d'en entamer la présentation, il convient de rappeler que l'exercice 2019 a vu la mise en place de deux budgets annexes régis par la norme comptable M22, applicable aux services et établissements sociaux et médico-sociaux, pour le suivi budgétaire et comptable de l'activité du service d'aide à domicile, ainsi que de la résidence autonomie La Fontaine. Leur création s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal aux budgets annexes.

En consolidant les trois budgets sur l'exercice 2020, l'évolution du résultat de clôture ressort en hausse de +42,5%, soit une augmentation de +100 742 € du fonds de roulement par rapport à 2019, dont +91 429 € en fonctionnement et +9 313 € en investissement.

S'agissant du budget annexe de la résidence La Fontaine, les résultats de clôture 2020 s'établissent comme suit :

Résidence La Fontaine	Fonctionnement	Investissement	Total
-----------------------	----------------	----------------	-------

Recettes	370 138,17 €	22 870,20 €	393 008,37 €
Dépenses	280 461,90 €	2 472,23 €	282 934,13 €
Résultat (Rec. - Dép)	89 676,27 €	20 397,97 €	110 074,24 €

I – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements, les évolutions par chapitre ressortent ainsi :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	189 451,47 €	185 168,48 €	-2,3 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	21 909,85 €	19 751,00 €	-9,9 %
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	39 759,57 €	75 066,42 €	+88,8 %
Total opérations réelles		251 120,89 €	279 985,90 €	+11,5 %
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	476,00 €	476,00 €	0 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		251 596,89 €	280 461,90 €	+11,5 %

Après retraitements (ventilation de la masse salariale, et neutralisation des flux croisés en dépenses et recettes, entre les différents budgets), permettant de mieux cerner les évolutions propres de chaque budget en supprimant les doubles comptes, les variations suivantes peuvent être constatées :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	100 370,31 €	93 550,85 €	-6,8 %
012	CHARGES DE PERSONNEL	102 179,81 €	125 584,20 €	+22,9 %
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	39 759,57 €	75 066,42 €	+88,8 %
Total opérations réelles		242 309,69 €	294 201,47 €	+21,4 %
016	DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	476,00 €	476,00 €	0 %
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		242 785,69 €	294 677,47 €	+21,4 %

Après retraitements, les dépenses de fonctionnement augmentent de +52 K€ (+21,4%) par rapport au CA 2019.

Pour l'essentiel, cette variation s'explique par :

- Une hausse de la masse salariale : +26 K€ ;
- Une accélération des travaux réalisés dans la résidence : +32 K€ pour aboutir à un total de 46 K€, avec par exemple le remplacement des vannes et gaines techniques (10 K€), la réalisation d'un ponton en bois (5 K€), des travaux de réfection et de peinture dans plusieurs logements (18 K€), la pose et le réglage d'une nouvelle barrière (2 K€), la fourniture de badges et de béquilles pour l'ensemble des portes (2 K€),...

II – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Sans retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	68 397,22 €	
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	283 872,00 €	274 465,00 €	-3,3 %
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	36 122,11 €	23 490,00 €	-35,0 %
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES		3 785,95 €	
Total opérations réelles		319 994,11 €	370 138,17 €	+15,7 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		319 994,11 €	370 138,17 €	+15,7 %

Après retraitements :

Chapitre	Libellé	CA 2019	CA 2020	Evolution 2019-20
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	68 397,22 €	
017	PRODUITS DE LA TARIFICATION	283 872,00 €	274 465,00 €	-3,3 %
018	AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	23 630,11 €	23 490,00 €	-0,6 %
019	PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES		3 785,95 €	
Total opérations réelles		307 502,11 €	370 138,17 €	+20,4 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		307 502,11 €	370 138,17 €	+20,4 %

Les recettes de fonctionnement après retraitements progressent de +63 K€ (+20,4%) par rapport au CA 2019, principalement en raison :

- De l'excédent de fonctionnement reporté, recette nouvelle en 2020 : +69 K€ ;
- D'une réduction du produit des loyers : -9 K€.

Il en découle un résultat de fonctionnement après retraitements qui augmente (+11 K€) entre 2019 et 2020, pour s'établir à 75 K€.

III – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 116,13 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	356,10 €
Total opérations réelles		2 472,23 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 472,23 €

Les dépenses d'investissement réalisées au cours de l'exercice 2020 consistent dans :

- Plusieurs restitutions de cautions : 2 K€ ;
- L'acquisition d'un chariot multi-usages : 0,4 K€.

IV – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CA 2020
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	21 976,20 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	418,00 €
Total opérations réelles		22 394,20 €
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	476,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		22 870,20 €

Les seules recettes d'investissement consistent dans l'excédent d'investissement reporté, les encaissements de cautions, et les dotations aux amortissements, totalisant un montant de 23 K€.

Le résultat d'investissement se chiffre à 20 K€, en repli de -7,2 % entre 2019 et 2020.

Aussi, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L.1612-13, et L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS,

Considérant la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Comptable public,

Après avoir élu Jérôme ROBERT Président de séance et demandé au Président de quitter la salle,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » du CCAS, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

